

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2662

présenté par

M. Boulogne, Mme Hamelet, M. de Lépinau, M. Jacobelli, M. Chenu, Mme Roy, M. Beaurain, Mme Martinez, M. Blairy, M. Schreck, M. Dessimy, M. Rambaud, M. Ballard, Mme Blanc, M. Rancoule, M. Taché de la Pagerie, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Giletti, M. Falcon, M. Golliot, M. Mauvieux, M. Chavent, M. Muller, M. Tesson, Mme Lechanteux, M. Clavet, M. Tivoli, M. Jolly, M. Le Bourgeois, M. Patrice Martin, M. Perez, Mme Joncour, M. Lottiaux, Mme Diaz, M. Sanvert, M. Rivière, Mme Joubert, Mme Robert-Dehault, Mme Galzy, Mme Pollet, Mme Lelouis, M. Dufosset, Mme Griset, Mme Colombier, M. Dragon, Mme Laporte, M. Evrard, Mme Levavasseur, Mme Bouquin, Mme Rimbert, Mme Ménaché, M. Pfeffer, M. Meurin, M. Weber, M. Boccaletti, M. Gery, M. Gonzalez, M. Ménagé, M. Guitton, M. Limongi, M. Tonussi, M. Bovet, M. Christian Girard, M. Salmon, Mme Ranc, M. Bentz, M. Fouquart et M. Guinot

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	1 769 355
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	0	1 769 355
SOLDE		-1 769 355

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au sein du programme n° 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » l'action n° 3 abonde les actions culturelles promouvant « Objectifs de développement durable ». Cette action, qui intègre les « thèmes fondamentaux » des ODD, a déjà subi une baisse d'environ 580 987 € de crédits par rapport à la loi de finances initiale pour 2024, pour s'établir, au sein de ce projet de loi de finances pour 2025, à 1 769 355 €.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, d'un montant de 1 769 355 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de l'action 03 "Objectifs de développement durable" du programme n° 185 "Diplomatie culturelle et d'influence".

Le rayonnement intellectuel et culturel de la France est indispensable, aussi dans un objectif de rationalisation de la dépense publique : nous privilégions pour l'intérêt des Français et le rayonnement de la France, la promotion de la langue Française et la culture française plutôt que le financement de projets culturels soutenant les objectifs de développement durable, mondialement promus.